COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON DROIT DE BAIL

DIRECTION DES SERVICES

FISCAUX

B.P. 4236 - SAINT-PIERRE

41.10.80

Mél: dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PERÇUS EN 2017

Cette déclaration devra être <u>impérativement</u> retournée à la Direction des Services Fiscaux avant le **31 janvier 2018** dernier délai.

Nom, prénoms :								
Domicile: N°: Rue:								
Boîte Postale:	Réservé à l'Administration							
Commune :	N° réf.							

RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE DROIT DE BAIL (extraits du Code Local des Impôts)

ARTICLE 202

Les baux et prorogations conventionnelles ou légales de baux d'immeubles et de fonds de commerce ou de clientèles sont assujettis à un droit de bail annuel; les actes constitutifs d'emphytéose et les baux à construction sont soumis au même droit.

ARTICLE 203 bis

Les loyers encaissés au cours de l'année précédente doivent être déclarés avant le 31 janvier de chaque année par les propriétaires successifs de l'immeuble de rapport.

ARTICLE 251

- Le défaut de production dans les délais prescrits d'une déclaration ou d'un acte comportant l'indication d'éléments à retenir pour l'assiette ou la liquidation de l'impôt entraîne l'application, sur le montant des droits mis à la charge du contribuable ou résultant de la déclaration ou de l'acte déposé tardivement, d'une majoration de :
- a. 10% en l'absence de mise en demeure ou en cas de dépôt de la déclaration ou de l'acte dans les trente jours suivant l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à le produire dans ce délai ;
- b. 40% lorsque la déclaration ou l'acte n'à pas été déposé dans les trente jours suivant l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à le produire dans ce délai ;
 - c. 80% en cas de découverte d'une activité occulte.
 - RÉCEPTION DU PUBLIC : de 9 Heures à 12 Heures. L'après-midi sur R.D.V. seulement -

ADRESSE DES PROPRIETES LOUEES		Nombre de pièces louées à usage de :		RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OCCUPANTS A. Nom et prénom usuel de l'occupant au 01/01/2018	TOTAL DES	Observations	
СО	MMUNE	Nom de la rue, du boulevard ou Lieu-dit.(Référence Cadastrale) N° de l'appartement.	Commerce Industrie Professionnel	Habitation	B. Nom du précédent locataire. C. Nombre de mois de location.	PERCUS EN 2017	Observations
					A	€	
					A	€	
					A	€	
					A	€	
					A	€	
TOTAL			TOTAL	€			
Réservé à l'Administration					A le	Sig	nature :

S _____

MAJ L____